Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs.

La modernisation revêt une place centrale parmi les grands chantiers auxquels l'Administration fiscale s'est attelée au cours des dernières années.

En effet, chargée essentiellement de missions de mobilisation des ressources budgétaires et de service public qui la mettent en relation étroite avec les citoyens et les entreprises, l'Administration fiscale devait s'adapter aux mutations que connaît le monde des affaires et l'évolution de la société marocaine en général.

Les réformes engagées par la direction générale des impôts ont pour principal objectif de placer l'usager, particulier ou entreprise, au centre de l'organisation administrative afin de lui rendre un service de meilleure qualité, plus simple et plus efficace.

Ces réformes se sont traduites par des changements touchant aussi bien le système fiscal que la gestion administrative.

Au plan de la politique fiscale, La modernisation a abouti aujourd'hui à la mise en œuvre du Code Général des Impôts, instrument qui permet aux opérateurs économiques une meilleure lisibilité et une plus grande stabilité du dispositif fiscal.

Au niveau de l'administration fiscale, les actions entreprises sur les plans organisationnel et procédural sont accompagnées par une refonte du système d'information.

Le nouveau schéma directeur informatique, mis en œuvre depuis 2003, a permis d'ajuster le système d'information :

- aux nouvelles orientations de la DGI;
- à l'évolution technologique ;
- et aux attentes internes et à celles des usagers et des partenaires.

Outre le système intégré de taxation qui a été évoqué par Monsieur le Ministre, nous avons focalisé nos actions sur l'ouverture de notre système d'information par la mise en place de services en lignes en vue de simplifier les démarches des usagers.

D'où l'idée de mettre en place un guichet électronique permettant d'offrir aux contribuables l'ensemble des services relevant des attributions de la DGI; c'est le projet Simpl (service des impôts en ligne). L'appellation de ce projet rejoint et affiche notre volonté de simplification des procédures.

Le premier projet réalisé dans ce sens est le Simpl TVA, objet de notre rencontre d'aujourd'hui.

Ce projet permet, aux usagers de l'administration fiscale, de déclarer la TVA via Internet et grâce à la collaboration des banques que je tiens à remercier vivement, de procéder au paiement de cette taxe.

Sur le plan pratique, elle consiste en la dématérialisation de toutes les obligations liées à la Taxe sur la Valeur Ajoutée à savoir la prise en charge :

- de la télédéclaration TVA périodique ;
- du télépaiement afférent à ces télédéclarations ;
- de la télédéclaration annuelle du prorata
- du télépaiement de la TVA émise en cas de régularisation.

Ce service permet également aux contribuables de consulter leur situation fiscale et l'historique des déclarations déposées via le portail.

Il s'adresse dans un premier temps aux grandes entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de DH.

Le mode de télépaiement retenu repose sur le prélèvement bancaire automatique.

Au moment du dépôt de la déclaration, l'adhérent précise le montant à prélever et indique auprès de quelle banque il y a lieu de le faire. La Direction Générale des Impôts transmet l'ordre de prélèvement à la banque indiquée ; et cette dernière opère le prélèvement et procède au transfert des fonds vers le compte du trésor.

En raison de la sensibilité des données échangées, une haute importance a été accordée aux aspects relatifs à la sécurité.

Dans ce sens, une approche standard, fiable et éprouvée à l'échelle internationale a été adoptée (Certificats électroniques, signature électronique, horodatage).

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous informer que, très prochainement, nous allons entamer la réalisation du projet Simpl IS. Cette dynamique se poursuivra dans les années à venir pour couvrir l'ensemble des impôts.

Vous percevez, certainement, **Mesdames et Messieurs**, la préoccupation majeure de la Direction Générale des Impôts, qu'est la facilitation et la simplification des démarches des usagers qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Je vous remercie de votre attention.